



VADE-MECUM

LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Le dossier de RAEP au
CAPES interne et au
concours réservé
d'histoire-géographie

Corinne DENIAUD
IA-IPR d'histoire-géographie
Académie de Guyane
Avril 2014

TABLE DES MATIERES

Introduction	p. 3
I : LA PRESENTATION MATERIELLE DU DOSSIER	p. 4
II : LA PREMIERE PARTIE : LE PARCOURS PROFESSIONNEL	p. 5
III : LA DEUXIEME PARTIE : UNE SITUATION PEDAGOGIQUE SIGNIFICATIVE	p. 6
Le choix de la situation d'enseignement	p. 7
La présentation et la contextualisation de la réalisation pédagogique	p. 8
L'analyse de la conception et de la mise en œuvre	p. 11
L'analyse réflexive de la réalisation pédagogique	p. 12
Les annexes	p. 13
IV : LES DEMARCHES DES « NOUVEAUX PROGRAMMES »	p. 16
ANNEXE 1 : Synthèse du référentiel de compétences des enseignants ..	p. 17
ANNEXE 2 : Extraits du répertoire des métiers (REME)	p. 19
ANNEXE 3 : Dictionnaire des compétences	p. 21
ANNEXE 4 : Fiche-outil - Votre expérience au regard du profil recherché	p. 22

INTRODUCTION

Depuis la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne et du concours réservé est constituée d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep) établi par le candidat. Au CAPES interne, il est soumis à une double correction et noté de 0 à 20 ; au concours réservé, le dossier n'est pas noté mais son étude conditionne l'admissibilité.

L'élaboration du dossier de RAEP implique un fort engagement personnel qui nécessite de pouvoir porter un regard réflexif sur son parcours personnel ainsi que sur ses pratiques professionnelles tout en montrant que l'expérience acquise sera le terreau de nouvelles réflexions et orientations.

En effet, si l'expérience constitue incontestablement un atout : « La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information ». Albert Einstein

Elle nécessite aussi d'être questionnée : « L'expérience est le nom que chacun donne à ses erreurs. » Oscar Wilde « L'expérience est une lanterne que l'on porte sur le dos et qui n'éclaire jamais que le chemin parcouru. » Confucius

Ce vade-mecum est le fruit d'une compilation de textes officiels, de notes de cadrage, de rapports de jury ainsi que de nos réflexions. Il s'agit d'une aide modeste à l'élaboration d'un dossier qui doit rester avant tout personnel, empreint de sincérité, et qui ne peut donc être réduit à un modèle stéréotypé.

I : LA PRESENTATION MATERIELLE DU DOSSIER

Arrêté du 19 avril 2013, annexe III : Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Le dossier de Raep est constitué de **8 pages maximum (2 pages maximum pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde)**.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

Le dossier doit être structuré et la mise en page aérée. Le rapport de jury du concours réservé mentionne « des dossiers où aucune ligne n'est perdue et où le lecteur ne peut guère reposer ses yeux sur des espaces entre les paragraphes. »

« Le jury tient à rappeler que ces dossiers doivent **être reliés (et non simplement agrafés)** sous peine de manipulation délicate et de risque de perte d'une partie du dossier ». (Rapport de jury Capes interne HG 2013)

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

« **Les pièces justificatives à annexer éventuellement au dossier sont limitées à deux pages maximum.** » (Note de cadrage du 14 novembre 2011) « La quasi-totalité des dossiers comporte des annexes, en nombre raisonnable (deux le plus souvent) pour un volume total de deux à trois pages qui paraît adapté ». (Rapport de jury Capes interne HG 2013)

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les candidats devront **obligatoirement utiliser en page de couverture de leur dossier de Raep, le formulaire téléchargeable à l'issue de l'inscription par internet.**

Motifs d'élimination des dossiers (environ 10% de dossiers éliminés au CAPES réservé) :

- **le choix de la discipline** (discipline déclarée histoire alors que le dossier est une séquence de géographie ou l'inverse) ;
- **non-respect du nombre de pages** ;
- **absence de la signature du chef d'établissement ou du cachet de l'établissement** ;
- **page de garde absente ou autre que celle de l'année en cours** ;
- **plagiat** ;
- **absence totale d'ancrage disciplinaire.**

« **Le jury attend une production sans faute, soignée** ». (Rapport de jury Capes interne HG 2013) D'une manière générale, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe, des règles de ponctuation sont des prérequis indispensables pour la réalisation du dossier. Le **texte** doit être **justifié** et les **pages** du dossier **numérotées**.

II : LA PREMIERE PARTIE : LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

« L'enjeu de cette partie du dossier réside dans **une analyse réflexive** qui fait souvent défaut. Il s'agit de mettre à distance son expérience professionnelle, montrer une capacité à s'interroger, à montrer que l'on a réfléchi à son parcours pour en **dégager des compétences** : celles du professeur d'histoire-géographie, ou des compétences transposables dans cet enseignement. » (Rapport de jury Capes interne HG 2013)

En amont de la rédaction, il est nécessaire **d'identifier les points forts et les points faibles** du parcours pour valoriser les premiers et éventuellement montrer comment l'on prend en compte les seconds.

Quelques recommandations pour la rédaction de la première partie :

- **structurer la présentation** avec une brève introduction qui se termine par l'annonce du plan, un **plan** thématique ou chrono-thématique, une conclusion ;
- **ancrer le parcours de formation dans les disciplines** (histoire et géographie), en précisant les études suivies, le sujet du mémoire de maîtrise ou de master, ou bien en proposant une réflexion sur « pourquoi enseigner l'histoire-géographie » (plutôt que « pourquoi vouloir enseigner ») (Rapport de jury Capes interne HG 2013) ;
- mentionner les stages de **formation continue**, les travaux et réflexions personnels, éventuellement les expériences dans d'autres domaines, en précisant leurs apports dans le développement des compétences professionnelles ;
- **ancrer le parcours professionnel dans le réel**, préciser le contexte (types d'établissement, noms, dates, niveaux des classes en responsabilité) (Rapport de jury Capes interne HG 2013), valoriser la diversité du parcours et les aléas de la vie professionnelle, expliquer les changements de cap ;
- présenter la **diversité des publics** rencontrés et préciser les pratiques pédagogiques et éducatives mises en œuvre ;
- évoquer de manière pertinente **les difficultés, les réflexions et les progrès** dans le parcours ;
- mettre en valeur **les responsabilités** qui vous ont été confiées, **l'implication dans le travail d'équipe**, dans un projet, **dans l'établissement**.

Ecueils à éviter :

- faire un curriculum vitae,

- évoquer le parcours professionnel de manière factuelle et linéaire, trop longuement, ou trop succinctement ;
- énumérer les compétences tirées du référentiel officiel ;
- développer les poncifs sur l'engagement dans le métier, la vocation...

La première partie est d'une grande importance. Elle doit inscrire le parcours dans **une démarche de professionnalisation qui se poursuit**. Elle doit permettre aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de **la connexion établie par le candidat entre, d'une part son parcours et, d'autre part, l'expérience pédagogique présentée et analysée par lui**.

III : LA DEUXIEME PARTIE : UNE SITUATION PEDAGOGIQUE SIGNIFICATIVE

Arrêté du 19 avril 2013, annexe III :

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse devra mettre en évidence **les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats** de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente **les choix didactiques et pédagogiques** qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la **transmission des connaissances, aux compétences** visées et **aux savoir-faire** prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

LE CHOIX DE LA SITUATION D'ENSEIGNEMENT (en amont de la rédaction du dossier)	
Ancrage disciplinaire	<p>Le premier point, essentiel, est l'accent mis, dans le texte officiel, sur la dimension disciplinaire du dossier de RAEP. Tout dossier non clairement ancré dans l'une ou l'autre de ces deux disciplines sera donc écarté d'emblée. (Note de cadrage 2011)</p> <p>L'ancrage disciplinaire est indispensable. Ce qui n'interdit pas l'originalité et l'évocation de sorties pédagogiques ou l'usage pédagogique de films par exemple, mais dans le cadre d'une programmation, en relation avec des élèves, des programmes et des disciplines. L'évocation d'une visite guidée, d'un projet en documentation, de révisions d'un examen, d'une participation à un concours est donc possible. Ces propositions sont cependant souvent peu valorisées en l'absence d'une réelle dimension disciplinaire, car ces projets sont présentés pour eux-mêmes, sans lien avec les programmes, sans évoquer les élèves et leurs apprentissages, sans réflexion sur les enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)</p>
Choix de la discipline : histoire ou géographie ?	<p>Il s'agit d'un choix stratégique, l'épreuve orale d'admission se déroulant, dans la discipline, non choisie par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité. Généralement les candidats choisissent de passer l'épreuve orale d'admission dans leur discipline de spécialité.</p>
Ampleur de la situation d'enseignement choisie	<p>L'arrêté général du 19 avril 2013 mentionne une réalisation pédagogique significative en lien avec une situation d'apprentissage ainsi que la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement.</p> <p>Le rapport de jury du CAPES interne de 2013 évoque principalement la présentation d'une séquence.</p> <p>Le rapport de jury du concours réservé précise quant à lui que « l'on peut très bien aborder une séance, voire une séquence, mais il est évidemment difficile de commenter dans le détail une programmation annuelle. » Le choix d'une séquence ou d'une séance doit être justifié.</p> <p>Les candidats doivent par contre éviter de procéder à une micro-analyse détaillée de séance qui ne serait pas rattachée à une séquence ou à une description d'un parcours forcément trop rapide de l'ensemble des séquences d'une année scolaire.</p>
Date de réalisation	<p>Il est préférable que cette expérience soit observée dans l'année en cours, mais le jury acceptera l'analyse de situations pratiquées ou observées au plus tard au cours des trois années précédant l'inscription au concours. (Note de cadrage du 14 novembre 2011)</p>

Ancrage dans le réel	Le candidat doit présenter un parcours personnel et une situation pédagogique ancrée dans le réel. Le jury est amené lors de l'épreuve d'admission à vérifier la réelle maîtrise par le candidat de la situation d'enseignement présentée. Une discordance entre le dossier et la prestation orale du candidat, une maîtrise insuffisante de toutes les dimensions du dossier compromettent très sérieusement les chances de réussite au concours.
Ancrage dans les programmes	La séquence et les activités proposées doivent être mise en regard avec les objectifs des textes officiels (programmes, documents ressources). Pour autant, le jury rappelle qu'une proposition réaliste mais aussi personnelle est attendue, et non la reprise parfois in extenso des fiches Eduscol dans une situation idéale d'enseignement. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)
La recherche du sens	Eviter les descriptions linéaires heure après heure où le factuel l'emporte sur la recherche du sens.

LA PRESENTATION ET LA CONTEXTUALISATION DE LA REALISATION PEDAGOGIQUE	
Structuration du dossier	Une introduction avec des éléments de contextualisation et annonce du plan, développement structuré en parties, conclusion.
Présentation de la discipline choisie de la classe, de l'établissement	Préciser la discipline choisie (certains candidats oublient de le faire), le niveau, le profil de la classe, l'établissement, les difficultés éventuelles. Ces éléments doivent être en adéquation avec les choix pédagogiques effectués.
Date de mise en œuvre / insertion dans la programmation et dans la progression	S'agit-il d'une séance ou une séquence ? Préciser la date de mise en œuvre. Comment s'insère-t-elle dans la programmation annuelle, dans la progression des apprentissages des élèves, dans la chronologie des acquisitions de leurs compétences ? Justifier le nombre d'heures consacrées aux situations d'enseignement. Le format horaire doit être réaliste.
Pertinence du choix de la séquence	La pertinence du choix de la séquence, au regard des enjeux de la discipline sera particulièrement appréciée. (Rapport de jury CAPES interne HG 2013)
Les meilleurs candidats réussissent à montrer, à travers cette présentation, la manière dont leur séquence a été conçue : lectures scientifiques, lecture du programme, réflexion sur les démarches, choix de l'étude de cas, conception globale de la séquence (évaluation incluse). (Rapport de jury Capes interne HG 2013)	

ANALYSE DE LA CONCEPTION ET DE LA MISE EN ŒUVRE

La mise au point scientifique	<p>La maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. La réflexion scientifique figure à la base de toute transposition didactique. Elle repose sur la lecture d'articles et d'ouvrages spécialisés et actualisés, qui doivent être cités (bibliographie précise et concise) et exploités dans le dossier.</p> <p>La dimension scientifique est absente dans la plupart des cas, et rapidement évoquée de temps en temps. Trop peu de candidats consacrent un temps de réflexion et de présentation des enjeux scientifiques. Il est également très rare de trouver des références de nature scientifique. (Rapport de jury Capes interne HG 2013) Les manuels sont cités comme base du cours et source documentaire unique. (Rapport de jury concours réservé 2013)</p>
La problématique	<p>La mise au point scientifique conduit à la formulation d'une problématique scientifique, déclinée de manière simple est compréhensible par les élèves. La problématique est une mise en intrigue qui doit servir de fil conducteur à l'ensemble de la séance ou de la séquence. Chaque partie est articulée à la problématique et doit apporter un élément de réponse à la question posée.</p>
La dimension didactique	<p>La réflexion didactique est centrée sur la discipline. Elle consiste à s'interroger sur les concepts à intégrer et apprécie la cohérence entre les savoirs et leur progression. Il s'agit de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- quelles notions, quelles les connaissances faire passer ?- comment les élèves vont-ils les intégrer ?- quel est le processus d'apprentissage mettre en œuvre ? <p>(Académie de Nice)</p> <p>La dimension didactique est très souvent présente, mais évoquée de manière très générale : les candidats se contentent souvent des objectifs énoncés par le programme et ne tirent pas suffisamment profit des documents d'accompagnement pour affiner les objectifs didactiques. L'articulation avec les enjeux scientifiques est souvent absente. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)</p> <p>Les démarches des nouveaux programmes, comme l'étude de cas en géographie, l'étude et le récit en histoire, doivent être parfaitement maîtrisées. Voir la partie IV. Le rapport de jury regrette qu'elles ne soient pas toujours bien comprises. Elles nécessitent de construire des situations de résolution de problèmes avec émission d'hypothèses par les élèves.</p>

<p>Objectifs, compétences, capacités</p>	<p>Nécessité d’être réaliste dans les objectifs : comment peut-on en une séance traiter la maîtrise de la langue, des repères géographiques, du développement durable et des valeurs de la République... ? (Rapport de jury concours réservé 2013)</p> <p>L’intégration dans le dossier de l’acquisition de compétences (du socle) et de capacités (des programmes) ne doit pas être artificielle. Il faut éviter l’énumération maladroite des compétences du socle ou des capacités des programmes au fil de la présentation ou le recopiage des tableaux du LPC.</p> <p>Il peut être judicieux d’axer la séquence sur l’acquisition d’une capacité principale assortie d’un nombre limité de capacités travaillées de manière secondaire.</p>
<p>La mise en œuvre pédagogique (situations d’apprentissage)</p>	<p>La pédagogie s’attache au fonctionnement de la classe dans son ensemble. Elle s’intéresse aussi aux modes de relations entre les individus, à l’environnement et aux conditions de travail dans le processus d’apprentissage. Il s’agit de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelle organisation mettre en place pendant les séances ? - quelle transmission des savoirs dans le cadre de la classe ? - quel enchaînement dans les applications ? <p>Le style pédagogique est corrélé à la personnalité de l’enseignant. (<i>Académie de Nice</i>)</p> <p>Le rapport de jury observe que « la dimension pédagogique est en général plus complète. Les situations d’apprentissage (cours magistral, cours dialogué, travail autonome...) sont présentées, plus rarement analysées ou interrogées (par exemple les raisons d’une nécessaire variation de ces situations). » (Rapport de jury Capes interne HG 2013) La variété des situations d’apprentissage se limite à une liste : réponses à des questions, lecture d’un texte, visionnage d’un extrait de film.</p> <p>Les situations pédagogiques proposées doivent permettre aux élèves de montrer autonomie et initiative, de travailler la capacité à communiquer et de développer l’esprit critique.</p>
<p>L’usage des documents</p>	<p>Quelle réflexion sur la place et le statut du document dans la séance ? (Rapport de jury concours réservé 2013)</p> <p>Le travail sur document doit permettre de développer l’autonomie de l’élève face au document en construisant sur le long terme une méthodologie rigoureuse, susceptible de développer l’esprit critique.</p>

<p>L'usage des documents (suite)</p>	<p>Le rapport de jury regrette le manque de recul par rapport aux manuels. Il est d'ailleurs déconseillé de prendre des activités toutes faites, sans appropriation personnelle.</p> <p>Le recours à des documents authentiques et originaux est un élément de valorisation.</p>
<p>L'usage des TICE</p>	<p>Les TICE sont souvent évoquées comme un exercice imposé, sans que leur plus-value soit réellement mise en évidence. (Rapport de jury concours réservé 2013)</p>
<p>La prise en compte des élèves</p>	<p>Nécessité d'une observation fine des élèves : de leurs attitudes non verbales, des réponses qu'ils proposent, de leurs réactions, en observant les interactions entre les élèves, les différentiels entre garçons/filles, entre élèves présentant des types de difficulté différents... L'élaboration du dossier s'appuiera sur une prise de notes précises pendant et juste après les séances relatées. Les travaux réalisés par les élèves doivent être solidement analysés.</p> <p>Rares sont les dossiers où l'on voit les élèves agir et interagir. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Quels objectifs ont été posés avec eux ? Comment construisent-ils leurs savoirs ? Quelle attention apporter à ceux qui sont en difficulté et quelle aide leur apporter ? (Rapport de jury concours réservé 2013)</p> <p>Une réelle prise en compte des élèves est valorisée par le jury. Cela peut commencer simplement, par une formulation des objectifs en langage « élève » : quel est le vocabulaire et quelles sont les capacités que l'élève est censé avoir acquis à la fin de la séquence ? Parfois, la diversité des élèves est prise en compte et des stratégies d'apprentissage variées et différenciées sont proposées. Des candidats réussissent également à prendre en compte les élèves à travers le récit de leurs réactions, de leur investissement, de leur compréhension. Plusieurs dossiers montrent avec pertinence la prise en compte d'élèves dyslexiques ou en situation de handicap. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)</p>
<p>L'évaluation</p>	<p>Différents types d'évaluation doivent être présentés (diagnostique, formative, formatrice, sommative). Il est nécessaire de procéder à une analyse qualitative et quantitative des productions des élèves (intérêt de les photocopier pour pouvoir reprendre l'analyse à froid).</p>

L'ANALYSE REFLEXIVE DE LA REALISATION PEDAGOGIQUE

L'observation	Nécessité d'une observation fine du professeur par lui-même : de son positionnement dans la classe, de ses attitudes non verbales, de son usage du tableau, de ses interactions avec les élèves... Elle doit être conjugée à l'analyse de l'observation des élèves. En raison de la difficulté de l'exercice, il peut être judicieux d'inviter un collègue à assister aux séances relatées (en veillant à ce que sa présence ne perturbe pas le fonctionnement habituel de la classe).
L'analyse réflexive	<p>L'analyse réflexive (visant à établir un bilan de la réalisation pédagogique) est nécessaire. Parfois l'exercice est très convenu et artificiel, parfois il s'apparente à une autocritique. Cette analyse ne doit pas se limiter à un bilan des points positifs et négatifs. Souvent les élèves sont à nouveau absents de cette analyse réflexive.</p> <p>Elle peut intervenir à tous les stades : conception de la séance, mise en œuvre, évaluation. Elle peut être associée ou dissociée de la description de la réalisation pédagogique : en étant menée au fil de la réalisation (en montrant de manière couplée que le candidat fait et réfléchit à ce qu'il fait), ou bien à la fin de la séquence.</p> <p>Lorsque cette analyse est menée au fil du dossier il convient de veiller à la faire apparaître clairement : elle risque en effet d'être diluée dans la description de la réalisation pédagogique. Les éléments d'analyse les plus fréquents sont : la gestion du temps, le travail de groupe, l'élaboration de la trace écrite, l'exploitation de documents.</p> <p>A l'inverse, les candidats ont moins évoqué : l'identification et l'explication des difficultés des élèves, la remédiation, la différenciation. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)</p>
Remédiation	Il s'agit de mesurer les écarts entre la réalité et le diagnostic, d'analyser les points de fragilité et de réussite et de faire des propositions d'ajustements et de remédiations.

En conclusion, les candidats doivent mener un réel acte réflexif sur l'expérience pédagogique présentée, et surtout ne pas se contenter d'une narration. Le témoignage apporté doit être l'occasion de prendre du recul, de se questionner, de douter, de chercher, et d'apporter des réponses adaptées susceptibles de démontrer l'acquisition d'une compétence professionnelle authentique. (F. Gauvrit)

LES ANNEXES (deux pages maximum)	
Pertinence du choix et articulation avec le dossier	C'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués. (Rapport de jury Capes interne HG 2013) Ce n'est pas leur longueur qui importe mais le lien logique et démonstratif avec l'analyse pédagogique. Il convient donc de les évoquer dans le dossier.
Nature des annexes	<p>Les documents utilisés comme support doivent être présentés de façon précise. Une photocopie de manuel sans consigne ni réelle utilisation n'apporte rien.</p> <p>Ces annexes peuvent être de nature variée : préparation de séance(s), fiche d'activité, évaluation, productions d'élèves, évaluations, fiches d'objectifs, grilles d'évaluation, etc.</p> <p>Certains candidats se trompent sur le statut des annexes et présentent des éléments d'analyse dans ces documents complémentaires. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)</p>
Intérêt des annexes	<p>Les annexes sont utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour éviter une trop longue description dans le corps du dossier (fiche de préparation par exemple dont la présentation synthétique est plus efficace) et réserver du temps et de la place à la description de la mise en œuvre en classe et à son analyse ; - pour répondre à un besoin suscité par la lecture du dossier, visualiser un document, un questionnaire, une évaluation, tout élément évoqué dans le dossier ; (Rapport de jury Capes interne HG 2013) - pour attester de la dimension disciplinaire, ainsi que des liens entre enjeux scientifiques, pédagogiques et didactiques. (Note de cadrage)

CONCLUSION

Les éléments de valorisation ont été les suivants : la réflexion **scientifique**, la capacité du candidat à **réfléchir à ses pratiques** d'enseignement et à se remettre en cause, la **prise en compte des élèves** et de leur diversité, la cohérence et **les liens entre les différentes parties du dossier** que les candidats arrivent parfois à établir, **la simplicité et la sincérité** qui peuvent transparaître dans la description d'un parcours ou l'analyse d'une réalisation pédagogique, **les situations pédagogiques originales** (utilisation judicieuse des TICE ou d'une sortie sur le terrain, travail pertinent en histoire des arts...), la pertinence et l'originalité des documents utilisés. (Rapport de jury Capes interne HG 2013)

Le jury invite les candidats à :

- éviter l'exhaustivité et cibler l'analyse d'une réalisation pédagogique ;
- justifier les choix opérés (objectifs, activités, évaluation...) ;
- cibler cette réalisation sur quelques heures de cours pour proposer et analyser une vraie démarche pédagogique ;
- utiliser les annexes (pas plus de deux à trois pages) et soigner leur articulation avec le dossier lui-même au service d'une démonstration ;
- prendre réellement en compte les élèves (qui sont-ils et que font-ils ?) ;
- proposer des programmations et des séquences réalistes et réalisables.

IV : LES DEMARCHES DES « NOUVEAUX PROGRAMMES »

Voir par exemple la collection « Aide à la mise en œuvre des programmes » dirigée par Laurent Lemerrier.

1) L'étude de cas.

La démarche est inductive. Elle consiste à partir d'une situation particulière, à décrire des faits géographiques et à les mettre en relation, ce qui aboutit à formuler **des hypothèses** qui peuvent être confrontées à d'autres cas avant d'élaborer dans la mise en perspective, une explication générale.

C'est une démarche **problématisée** qui permet de comprendre comment les acteurs spatiaux aménagent leur territoire. **L'étude de cas fait donc ressortir les pratiques des territoires par les acteurs.** Il s'agit d'une géographie à finalité civique. Elle met en œuvre un raisonnement géographique qui montre l'importance des choix.

Cela débouche sur un raisonnement géographique qui s'appuie sur les questions qui ? où ? comment ? pourquoi là et pas ailleurs ?

C'est une démarche **multiscale**. Elle amène à **localiser** et à **situer**. Pour situer, il est indispensable de changer d'échelle. Elle permet d'apporter des explications différentes, des mises en relations, qui conduisent à confronter des analyses à différentes échelles.

Les **documents** utilisés doivent être variés et en nombre limité. Le questionnement doit être ouvert pour résoudre les problèmes posés.

La **mise en perspective**, souvent faite à partir de **cartes** au collège permet de mettre en relief la diversité des situations ou des régularités dans l'organisation de l'espace. Elle conduit vers l'abstraction.

L'étude de cas est première ou bien elle peut se tisser en parallèle avec la mise en perspective. Elle ne peut en aucun cas clôturer la séance.

On y consacre au moins **la moitié du temps imparti**. Elle permet d'éviter le piège de l'exhaustivité.

Les erreurs à éviter :

- déconnecter l'étude de cas de la mise en perspective ;
- définir les concepts dès qu'ils sont abordés alors que c'est leur manipulation progressive dans des situations géographiques précises qui va permettre de leur donner du sens (ex : développement durable, territoire...) ;
- faire répondre les élèves à une série de questions fermées ;
- se perdre dans de multiples directions ;
- vouloir inclure tous les aspects d'un thème afin de le traiter exhaustivement.

2) Le croquis.

Les élèves doivent être initiés à la lecture de carte. Au-delà de l'acquisition d'un langage spécifique, le croquis doit être, pour l'élève, le moyen de développer un discours argumenté sur l'espace. Il s'agit d'un outil nécessaire à la compréhension de l'espace. Il fait l'objet d'un **apprentissage progressif** tout au long du collège (en 6°, le croquis s'adosse à l'observation du paysage) et du lycée, qui devient de plus en plus abstrait. Cela nécessite de décrire, prélever, classer et organiser, tracer des limites.

Contextualiser et problématiser : le croquis s'inscrit dans une démarche didactique qui trouve naturellement sa place dans la problématique définie par le professeur. Préalablement, le paysage observé est localisé sur des cartes à différentes échelles (utilisation de globes virtuels). La légende doit être organisée en parties qui répondent à la problématique.

Rendre visible l'organisation spatiale d'un territoire : le croquis ne peut pas tout dire et bien souvent il ne permet pas de percevoir les évolutions. Il doit être confronté à d'autres documents d'où l'importance de l'utilisation des SIG.

3) Le récit

Le retour au récit, le caractère assumé d'une histoire appréhendée comme une construction intellectuelle et la présence dans l'étude d'acteurs clairement identifiés, permettent non seulement de donner **une dimension incarnée et vivante** à la discipline mais aussi de restituer **la notion d'enquête**. Le récit du professeur est indispensable car il donne sens, il comporte une dimension explicative et interprétative et permet d'organiser la leçon. Ainsi le récit est différent de la narration (et du cours magistral). Dans cette perspective, le scénario de la leçon est celui d'une mise en intrigue portée par des indices laissés par le passé dans le présent. Il comporte : problématique, contextualisation, prise de connaissance des documents, recadrage et mise en récit, réponse à la problématique. (Marc Deleplace) Il s'agit de **hiérarchiser, d'expliquer, d'argumenter en insérant des repères**.

4) L'étude

L'étude, qui peut le plus souvent s'articuler au récit, s'inscrit dans une démarche inductive. Elle constitue une entrée.

- L'étude d'un personnage significatif

Un personnage significatif a plusieurs facettes. C'est le représentant d'un groupe social donné qui éclaire **les grandes structures d'une époque**. C'est un **acteur privilégié des événements de son époque**. Enfin c'est **une figure qui a une épaisseur temporelle, entre histoire et mémoire**. Son évocation permet de dessiner les grandes lignes d'une époque. L'entrée peut aussi se faire par des **acteurs collectifs**, par exemple, les paysans dans l'Occident féodal.

- L'étude d'un événement

L'évènement permet d'éclairer une période, de mesurer les traces qu'il a laissées dans les mémoires. Définir un événement n'est pas aisé. Par définition il est multidimensionnel, complexe et souvent l'objet de multiples interprétations, sa nature

de fait exceptionnel est souvent liée à la postérité que lui ont donné les contemporains et les générations ultérieures.

Il s'agit :

- de déterminer **la nature de l'évènement et le resituer dans son contexte, de lui donner une temporalité** ;
 - d'identifier **les acteurs** à la fois individuels et collectifs, **ainsi que leur rôle** dans la production de l'évènement. En n'abordant pas d'emblée la question de la causalité, on ne le réduit pas à un fait inévitable et on ne tombe pas dans l'écueil du déterminisme. La recherche des motivations des acteurs peut aussi intervenir une fois qu'on les a fait agir ;
 - de raconter l'évènement, de l'interpréter et de cerner sa portée et de la mettre en perspective ;
 - d'étudier éventuellement les représentations et l'évolution de l'évènement en fonction du contexte : la lecture du passé dans les présents successifs.
-
- **L'étude d'un monument** (Versailles comme l'incarnation d'une forme de gouvernement, lieu emblématique de la théâtralisation du pouvoir et de son caractère sacré)
 - **L'étude d'une œuvre d'art**, comme fruit des conditions de productions existantes et des préoccupations de son époque. L'étude d'une œuvre d'art doit être replacée dans la pensée artistique de l'époque, dans sa continuité ou ses ruptures. Elle doit laisser place à une approche sensible.

ANNEXE 1 : Synthèse du référentiel de compétences des enseignants
Consulter IMPÉRATIVEMENT le texte intégral au BO n°30 du 25 juillet 2013

La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Ce référentiel de compétences a plusieurs objectifs :

- affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent se référer à la culture commune de leur profession ;
- reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;
- identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

ANNEXE 2 : Extraits du répertoire des métiers (REME)

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, novembre 2011.

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE



Enseignant [code fiche EFV01]

➤ Instruire, éduquer et former les élèves et les jeunes des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des établissements du second degré (collèges, lycées, CFA)

SPÉCIALITÉS ÉVENTUELLES

Enseignant du primaire, maître spécialisé, maître-formateur, directeur d'école, enseignant du secondaire, professeur documentaliste, disciplines

CORRESPONDANCES STATUTAIRES

A
Professeurs des écoles, agrégés, certifiés, PLP, PEPS

➤ ACTIVITÉS PRINCIPALES

- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage ou d'enseignement dans le cadre des programmes nationaux
- ▶ Transmettre des connaissances disciplinaires
- ▶ Concevoir et mettre en œuvre des modalités d'évaluation des acquis des élèves
- ▶ Assurer un suivi personnalisé des élèves en lien avec les familles et participer à leur projet d'orientation
- ▶ Contribuer au fonctionnement de l'école ou de l'établissement et au travail d'équipe
- ▶ Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire
- ▶ Analyser les besoins éducatifs particuliers d'élèves et leurs répercussions sur les apprentissages (maître spécialisé)
- ▶ Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques ou rééducatives différenciées et adaptées (maître spécialisé)
- ▶ Accompagner les étudiants effectuant des stages d'observation, de pratique accompagnée ou de responsabilité et assurer le tutorat d'un ou de plusieurs professeurs des écoles stagiaires (maître-formateur)
- ▶ Intervenir dans le cadre de la formation initiale et continue (maître-formateur)
- ▶ Assurer la direction de l'école : animation de l'équipe pédagogique, administration de l'école, organisation des enseignements et de la vie scolaire, relations avec les interlocuteurs de l'école (directeur d'école)
- ▶ Former des adultes
- ▶ Contribuer à faire acquérir la maîtrise et la culture de l'information (professeur documentaliste)
- ▶ Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement (professeur documentaliste)

COMPÉTENCES PRINCIPALES

Connaissances

- Système éducatif et ses enjeux
- Organisation du système éducatif
- Environnement, objectifs et projets éducatifs de l'école ou de l'établissement
- Mission et programmes de l'école élémentaire (enseignant du primaire)
- Programmes et principales ressources (enseignant du primaire)
- Didactique des domaines enseignés ou des disciplines
- Processus et mécanismes d'apprentissage
- Gestion des groupes et des conflits
- Modes d'évaluation des élèves
- Psychologie et sociologie de l'enfant et de l'adolescent
- Structures d'accueil et de soins des enfants en difficulté (maître spécialisé)
- Notions sur la prise en charge des élèves handicapés (maître spécialisé)
- Ingénierie de la formation (maître-formateur)
- Outils numériques et leurs usages
- Droit de la propriété intellectuelle (professeur documentaliste)

Compétences opérationnelles

- Construire et mettre en œuvre un enseignement
- Concevoir des outils pédagogiques
- Animer un cours
- Évaluer les acquis
- Travailler en équipe
- Accompagner et conseiller (maître-formateur)
- Piloter un projet (directeur d'école)
- Animer une équipe (directeur d'école)
- Gérer des interlocuteurs (directeur d'école)
- Assurer une veille (professeur documentaliste)
- Initier et conduire des partenariats (professeur documentaliste)

Compétences comportementales

- Sens de l'initiative
- Capacité d'adaptation
- Capacité de décision (directeur d'école)
- Autonomie / Confiance en soi
- Curiosité intellectuelle
- Sens relationnel
- Capacité d'écoute

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Facteurs clés à moyen terme (à 3 ans)

- Plus grande hétérogénéité des publics et nécessité de mieux différencier les démarches pédagogiques et les situations d'apprentissages
- Réforme du lycée, mise en place du socle commun (enseignant du secondaire)
- Développement de la scolarité des élèves handicapés

Impacts sur l'emploi-type (qualitatif)

- Développement du travail collectif au sein de l'équipe éducative
- Renforcement de la personnalisation des parcours d'élèves
- Interdisciplinarité et approches transversales (enseignant du secondaire)

ANNEXE 3 : Dictionnaire des compétences
Ministère de l'Éducation nationale, novembre 2011.

Domaine « Éducation - Formation »

➔ **Connaissances**

Libellé	Définition
Approche comparée des systèmes éducatifs	Définition non nécessaire
Didactique des domaines enseignés	Connaissance des interactions qui s'établissent dans une situation d'apprentissage, entre un savoir, un maître qui transmet et un élève qui acquiert
Didactique des domaines enseignés ou des disciplines	Connaissances des méthodes et moyens d'enseignement des différentes matières
Environnement, objectifs et projets éducatifs de l'établissement	Connaissance du contexte socio-économique dans lequel s'inscrit l'établissement ainsi que des politiques éducatives que celui-ci met en œuvre afin de s'adapter à cet environnement
Ingénierie de la formation	Démarche méthodologique allant de l'analyse d'un besoin ou d'une demande jusqu'à l'évaluation du dispositif mis en place ; développement d'une approche par objectifs de formation ; élaboration d'un cahier des charges pour une prestation de formation
Ingénierie pédagogique	À partir d'un cahier des charges, sélection des contenus nécessaires, découpage du contenu par objectif pédagogique, scénarisation des séquences pédagogiques, conception des ressources pédagogiques et des évaluations
Méthodes et outils d'aide à l'orientation scolaire et professionnelle	Connaissance et maîtrise des techniques d'entretien permettant d'aider les jeunes à construire leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle
Missions et programmes de l'école primaire	Connaissance des objectifs de l'école élémentaire, des matières et des programmes de chaque année
Modes d'évaluation des élèves	Connaissance des différentes modalités permettant de mesurer l'acquisition des compétences par les élèves et de leur utilisation dans les séquences d'enseignement
Outils numériques de la formation	Connaissance des outils numériques et de leur utilité dans les séquences d'enseignement
Processus et mécanismes d'apprentissage	Connaissances des modalités par lesquelles l'enfant ou l'adolescent construit un savoir et se l'approprié
Programmes et principales ressources	Connaissance de la matière enseignée, des programmes de chaque classe et des outils disponibles pour l'enseignement
Psychologie et sociologie de l'enfant et de l'adolescent	Approche théorique et pratique de l'élève en utilisant les apports de la psycho-pédagogie (relations entre adolescents, relations avec les adultes, rapport à l'école et aux apprentissages, connaissance de l'univers tant matériel que culturel des élèves)
Règles et modalités de prise en charge de publics spécifiques	Définition non nécessaire
Sciences cognitives	Connaissance des mécanismes de la pensée humaine et des processus d'apprentissage

Domaine « Éducation - Formation »

Libellé	Définition
Sciences de l'éducation	Connaissance des processus éducatifs, d'apprentissage et de formation
Sociologie de l'école	Connaissance des facteurs de réussite ou d'échec scolaire (familiaux, sociaux, culturels) et des moyens propres à atténuer les déterminants sociaux dans les parcours des élèves
Système éducatif et ses enjeux	Connaissance de l'évolution du système éducatif français ; connaissance des principales réformes en cours et leurs enjeux
Théories, méthodes et outils en psychologie	Connaissances de la psychologie humaine permettant d'analyser le comportement des personnes et les conseiller

➔ Compétences opérationnelles

Libellé	Définition
Accompagner et conseiller	Apporter son expertise et ses conseils tout au long du processus de formation des stagiaires
Analyser et comprendre	Savoir analyser les situations de difficultés rencontrées par les enfants et proposer les réponses adaptées
Animer un cours	Délivrer un enseignement complet sur un thème, adapté à des publics diversifiés et des groupes de taille et/ou de niveau très variable
Communiquer des informations en matière d'orientation	Détenir des connaissances générales des méthodes et des outils en matière d'orientation et de l'insertion professionnelle
Concevoir des outils pédagogiques	Identifier la nature, le niveau et les besoins des publics et mettre au point des outils pédagogiques (supports de formation, exercices...) adaptés à ceux-ci
Construire et mettre en œuvre un enseignement	Savoir définir des objectifs d'apprentissage ; fixer une progression et une programmation en prenant en compte la diversité des élèves
Coordonner et animer des activités pédagogiques	Mettre en synergie et en cohérence les différentes activités pédagogiques et savoir les conduire
Évaluer les acquis	Concevoir et mettre en œuvre différentes modalités d'évaluation des compétences

ANNEXE 4 : Fiche-outil - Votre expérience au regard du profil recherché

(Fiche élaborée par Mme Drochon-Briffe Florence, FCE, académie de Poitiers)

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquis :

- Dans l'exercice d'une activité en tant qu'enseignant
- Dans l'exercice d'une activité, salariée, non salariée ou bénévole

A-Recenser dans ce premier tableau les services ou activités antérieurs en tant qu'enseignant (commencez par l'expérience la plus récente)

Lieu	Statut	Fonctions exercées		Date d'entrée en fonction	Date de cessation de fonction

B-Recensement de toute autre activité ou fonctions bénévoles que vous souhaitez porter à la connaissance du jury

Période	Durée	Nom, activité et lieu de l'organisme	Activité (emploi/fonction)	Statut (non titulaire, salarié, bénévole, indépendant...)
Du..... Au.....				

C-Sélection des activités en rapport avec le métier d'enseignant

En vous référant aux tableaux précédents, sélectionnez les expériences professionnelles et mentionnez celles qui vous ont permis d'exercer des activités en relation directe avec le métier d'enseignant. Vous ajoutez ensuite toutes les précisions sur le contenu de vos activités.

Dans le tableau ci-après, indiquez de la plus récente à la plus ancienne, vos expériences professionnelles.

Activité (emploi/fonction)	Principales activités et/ou travaux réalisés	Compétences acquises

D-Rapport d'activités : les acquis de l'expérience professionnelle au regard du profil recherché

Caractériser les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées en deux pages maximum.

Pour vous aider à compléter cette partie du dossier, vous pourrez consulter la fiche RIME , emploi-référence : enseignant du secondaire.